











# Commentaires

---

1. L'inflation dans la zone euro se mesure au moyen de l'IPCUM («indice des prix à la consommation de l'Union monétaire», tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour la zone euro. La zone euro couvrait initialement la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. Elle comprend la Grèce depuis janvier 2001, la Slovénie depuis janvier 2007, Chypre et Malte depuis janvier 2008 et la Slovaquie depuis janvier 2009. Les nouveaux États membres sont intégrés à l'IPCUM selon une formule d'indice en chaîne.
2. L'inflation dans l'UE se mesure au moyen de l'IPCE («indice européen des prix à la consommation»), tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour l'Union européenne. L'UE comptait 15 États membres jusqu'en avril 2004 et 25 États membres depuis mai 2004 jusqu'en décembre 2006; elle compte 27 États membres depuis janvier 2007. Les nouveaux États membres sont intégrés dans l'IPCE selon une formule d'indice en chaîne.
3. L'inflation de l'EEE se mesure au moyen de l'IPCEE («indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen»). L'IPCEE est calculé à partir des données de l'Islande, de la Norvège et des États membres de l'UE.

## Les symboles statistiques et les abréviations

p	provisoire	r	révisé
:	données non disponibles	EEE	Espace Economique Européen

## Notes méthodologiques

---

### Mesures de l'inflation

Le *taux annuel* mesure l'évolution des prix entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Cette mesure est sensible à des changements récents du niveau des prix, mais peut être affectée par des effets exceptionnels dans l'un ou l'autre des mois.

Le *taux moyen sur douze mois* élimine cette volatilité en comparant la moyenne des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) des douze derniers mois avec la moyenne des douze mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix.

### IPCH conçus pour la comparaison internationale

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont les chiffres de l'inflation harmonisés demandés par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ils sont conçus pour permettre la comparaison internationale de l'évolution des prix à la consommation. Ils mettent l'accent sur la qualité et la comparabilité entre les indices des différents pays ainsi que sur leurs mouvements relatifs.

L'IPCUM est utilisé par la Banque centrale européenne (BCE) comme l'indicateur de la stabilité des prix dans la zone euro (voir le [communiqué de presse de la BCE](#) du 8 mai 2003).

Les IPCH des États membres sont fournis par les instituts nationaux de statistique; l'IPCUM, l'IPCE et l'IPCEE sont élaborés par Eurostat. L'IPCH est calculé en tant qu'indice-chaîne annuel, les poids des différents pays pouvant être modifiés chaque année. Les agrégats de l'IPCH sont calculés comme des moyennes pondérées des IPCH en prenant les pondérations des pays et les sous-indices concernés. Le poids d'un pays est proportionnel à la part de sa dépense monétaire de consommation finale des ménages dans le total du groupe de pays concerné. Il est exprimé en euros pour l'IPCUM, et en standards de pouvoir d'achat pour l'IPCE et pour l'IPCEE. L'IPCUM est considéré comme une seule entité à l'intérieur de l'IPCE et de l'IPCEE depuis 1999.

### Informations supplémentaires

Une centaine de sous-indices IPCUM, IPCE, IPCEE et IPCH et plus de trente agrégats spéciaux, avec les pondérations correspondantes, sont disponibles dans la base de données d'Eurostat.

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/database>

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section du site web d'Eurostat consacrée aux IPCH:

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/introduction>

## **Pour en savoir plus**

---

### **European Statistical Data Support :**

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui :

<http://ec.europa.eu/eurostat/>